



D'autres choix sont possibles!

Avec sa campagne **10 milliards \$ de solutions, nous avons les moyens de faire autrement**, la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* se mobilise pour une meilleure redistribution de la richesse. Il est temps de rappeler au gouvernement que l'austérité n'est pas une fin en soi et qu'il existe plusieurs façons d'atteindre l'équilibre budgétaire. L'ACEF soutient les solutions mises de l'avant dans le cadre de cette campagne. Regardons certaines solutions fiscales qui touchent directement le citoyen consommateur.

Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments

Parmi les pays développés ayant un système de santé public, les provinces canadiennes, dont le Québec évidemment, sont les seules à ne pas avoir aussi de régime 100% public d'assurance médicaments!

La prime d'assurance médicaments a bondi de 175\$ en 1996 à 611\$ actuellement. Notre régime hybride d'assurance médicaments accumule des déficits. L'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments pourrait faire économiser à l'État québécois 1 milliard \$ par année.

Après la Suisse, le Canada est le pays au monde où les médicaments sont les plus dispendieux. Les Canadiens paient 30% plus cher qu'ailleurs dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). La facture annuelle par personne en médicaments prescrits et non prescrits, s'élève au Québec à 1063\$ alors qu'elle est de 340\$ en Nouvelle-Zélande. Le régime d'assurance médicaments est entièrement public En Nouvelle-Zélande. Un médicament populaire contre le cholestérol y coûte 0,187\$ la pilule tandis que son prix est de 0,625\$ au Québec!



Au Québec, 43% de la population est assurée avec le gouvernement pour ses achats de médicaments. Le 57% restant l'est avec des régimes privés d'assurances collectives. En conséquence, le gouvernement a un pouvoir de négociation réduit avec les compagnies pharmaceutiques. De plus, les honoraires des pharmaciens sont fixes dans le régime public. Dans les régimes privés, les pharmaciens peuvent facturer à leur discrétion pour délivrer les ordonnances. Au final, un même médicament peut donc coûter jusqu'à 80% plus cher à un assuré avec un régime privé qu'à un assuré avec le régime public.



Aux Aguets

Améliorer la progressivité de l'impôt et moduler les taxes à la consommation

Fiscalité progressive: Les impôts progressifs contribuent à redistribuer la richesse et à diminuer les écarts de revenus entre les riches et les pauvres. Cela se concrétise par des taux d'imposition qui augmentent avec le niveau de revenu.

Fiscalité régressive: Les taxes et les tarifications affectent tout le monde sans égard au revenu. L'impact sur le budget des personnes est donc très inégal, ce qui contribue à augmenter les écarts entre les riches et les pauvres.

Progressivité de l'impôt au Québec

Actuellement, il y a 4 paliers d'imposition allant de 16% à 25,75%. Il est proposé d'en établir 11, allant de 15% pour des revenus jusqu'à 25 000\$ à 38% pour des revenus de 250 000\$ et plus. L'État québécois récolterait 1 milliard \$ de plus par année et la majorité de la classe moyenne verrait ses impôts diminués.

Il est important de rappeler que le gouvernement n'applique pas un seul taux d'imposition sur le revenu total d'un contribuable. L'impôt est calculé par tranches de revenus. Au départ, tous les contribuables ont le même taux jusqu'à la limite du premier palier. Ensuite, chaque tranche supplémentaire est imposé selon son taux spécifique. Avec la proposition, les revenus se situant dans la tranche de 50 000\$ à 59 999\$ seraient imposés à 20% tandis que les revenus se situant entre 100 000\$ et 149 999\$ seraient imposés à 32%. Tous bénéficient aussi d'un montant personnel de base, crédit d'impôt non remboursable qui diminue l'impôt à payer.

Taxes à la consommation

Actuellement, la taxe de vente du Québec (TVQ) de 9,975% s'applique à la majorité des produits et services. Le paiement de ces taxes représente une plus grosse part du budget d'un ménage à faible revenu que de celui d'un ménage à revenu élevé. Il est proposé de moduler les taxes à la consommation.

Deux options sont suggérées. Dans la première, la TVQ ne serait pas appliquée sur les biens et services essentiels tels que l'électricité, les combustibles de chauffage, les vêtements d'enfants, les produits de santé, etc. Par contre, la TVQ s'appliquerait à un taux plus élevé sur tous les autres produits. Dans la deuxième option, la TVQ serait modulée en fonction de la nature du produit ou service consommé. Ainsi, les produits et services essentiels seraient taxés à un taux plus faible que les produits de luxe ou polluants par exemple. Ce principe de taxe dédiée s'applique déjà ici sur l'essence, l'alcool et les cigarettes.

Référence: www.nonauxhausse.org

